



Construire et mettre en œuvre son Agenda 2030 en santé

LES 17 FICHES « ODD »
Objectifs de Développement
Durable en santé



Agenda 2030 Se doter d'une stratégie d'établissement opérationnelle



Animation et financement





Les fiches « ODD en santé » rassemblées ici appartiennent au kit méthodologique « Construire & mettre en œuvre votre Agenda 2030 en santé »

L'Agenda 2030 est un programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Ce programme vise à construire un avenir plus durable et équitable pour tous. Il fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030. La France s'est engagée, dans ce cadre, **à mobiliser l'ensemble de ses composantes et organisations** (Etat, collectivité, entreprises, associations, enseignements, institutions ...). **Votre établissement est invité à prendre sa part.**

Les présentes fiches « ODD en santé » constituent l'une des ressources complétant le guide méthodologique pour l'élaboration d'un Agenda 2030 en santé.

Comment vous servir de ces fiches ?

Elles sont à la fois

- Un outil pédagogique pour mieux comprendre dans quelle mesure les ODD de l'ONU concernent les acteurs du secteur de la santé
- Des sources d'inspiration possible quand vous construisez votre stratégie

Comme le reste du kit méthodologique, elles s'adressent à tous les établissements de santé (ES) et établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) souhaitant impulser et conduire à une démarche d'Agenda 2030 en santé.

Précaution de lecture

La formulation des fiches prend en compte, autant que possible, l'hétérogénéité des établissements, par leur taille, leur nature (Centre Hospitalier, Ehpad, ...), leur statut. Comme ceux-ci disposent d'organisations et de terminologies diverses, les fiches contiennent des formulations assez génériques, que le lecteur est invité à adapter au contexte de l'établissement et aux ressources disponibles.

1 PAS DE PAUVRETÉ



- 29% des patients des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) déclarent être hébergés par un tiers, tandis que 20% déclarent vivre à la rue (source: 2019, Santé publique France)
- 29 % des ménages les plus pauvres renoncent à des soins pour des raisons financières (source : 2022, DREES)

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'  ODD1 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**employeurs locaux**, ils contribuent à la réduction de la pauvreté en créant des emplois décents et en offrant des conditions de travail stables aux personnes issues de milieux défavorisés.
- En tant que **pourvoyeurs de soins essentiels et d'accompagnement des personnes**, les ES et ESMS participent à la réduction de la pauvreté en garantissant un accès aux soins de santé pour tous, y compris les populations les plus vulnérables.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui bénéficie aux collaborateurs de l'établissement

RH et management

- Rémunérer justement les salariés, veiller à ne pas avoir de « salariés pauvres »
- Proposer aux professionnels de santé qui le souhaitent un accompagnement par un·e assistant·e social·e
- Proposer une mutuelle pour les salariés
- Accompagner l'accès au logement social des salariés ayant droit
- Nouer des partenariats avec des bailleurs sociaux ou agences immobilières pour le logement des salariés

Ce qui bénéficie aux personnes accompagnées, résidents, patients et populations du territoire

Accueil

- Mettre en place un accueil de qualité et respectueux des personnes, et notamment travailler les modalités d'accueil des personnes en situation de vulnérabilité économique

Pratiques médico-soignantes

- Garantir l'accès aux soins pour tous, notamment pour les plus démunis financièrement
- Favoriser l'égalité d'accès aux technologies de soin
- Identifier les conséquences de l'évolution du contexte socio-économique et du changement climatique sur la santé des personnes vulnérables (déshydratation, prolifération de maladies, état de santé des personnes migrantes par ex.) et s'y adapter
- Accompagner l'autonomie des patients dans la prise en charge de leur santé en prenant en compte la faible littératie en santé qui se conjugue généralement avec la vulnérabilité économique.

Accompagnement

- Accompagner l'accès aux logements sociaux et thérapeutiques pour les patients
- Accompagner les patients démunis par un·e assistant·e social·e

Restauration

- Favoriser l'égalité d'accès à l'alimentation lors des soins (voir ODD 2)

Partenariats et coopération

- Collaborer avec des associations qui accompagnent l'accès au soin des plus démunis
- Nouer des partenariats avec les acteurs du territoire (CCAS, associations d'aide sociale, mutuelles ...)

Ce qui contribue à la lutte contre la pauvreté à l'échelle internationale

RH et management

- Soutenir des missions de volontariat (congés solidaires) à l'étranger pour le personnel de l'établissement

Partenariats et coopération

- Participer à des commissions, groupes, fédérations professionnelles sur les politiques publiques en faveur du développement national ou international
- Soutenir des programmes ou des projets d'aide humanitaire (compétences, dons...)

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.

Une liste complétée au fur et à mesure figure sur la plateforme CAP Hôpital durable, enrichie par les plans d'action des établissements qui s'engagent dans la démarche.

<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP hôpital pour accéder à la liste exhaustive des bonnes pratiques !



Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport du Shift project (2024) « Décarbonons le secteur de l'autonomie »
- Feuille de route 2023 de l'Etat - Planification écologique du système de santé
- Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans leur plan d'actions :**
Agenda 2030 du CH de Niort, Stratégie durabilité des HU de Genève



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour)
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité
- 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
- 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

2 FAIM «ZÉRO»



- En France, 2 millions d'individus souffrent de dénutrition, dont **270 000 personnes âgées en Ehpad** (2021, Source : sante.gouv.fr)

Restauration Achats
Formation et prévention

- En 2023, **45 % des hôpitaux et cliniques ont intégré des produits locaux** dans leurs menus (Source : *Observatoire national de la restauration collective bio et durable*)

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'DD2 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **promoteurs de la santé nutritionnelle**, ils sensibilisent les patients, personnes accompagnées et leurs familles ainsi que leurs salariés, à l'importance d'une alimentation saine, contribuant ainsi à la prévention des maladies liées à la malnutrition ou à la suralimentation.
- En tant que **lieux de vie**, les ES et ESMS veillent à une alimentation équilibrée et adaptée pour les patients et les résidents, en particulier les plus vulnérables, afin de lutter contre la malnutrition.
- En tant que **fournisseurs de services de restauration**, ils privilient des produits durables et de qualité et collaborent avec des producteurs locaux pour privilégier des circuits courts et garantir une alimentation de qualité, durable et accessible.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue à une bonne alimentation

Restauration

- Vérifier la conformité des pratiques avec les obligations fixées par la loi EGALIM en termes de diversification des sources de protéine, d'informations usagers et de mesures environnementales
- S'engager dans la démarche «Mon Restau Responsable®» pour définir de nouvelles pistes d'amélioration pour une alimentation toujours plus saine et durable
- Développer la diversité des repas végétariens pour les employés, patients et personnes accompagnées,
- Remplacer certaines protéines animales par des alternatives végétales
- Proposer des fruits et légumes de préférence de production locale et bio
- Réduire la quantité totale de viande consommée (viande rouge en particulier)
- Favoriser l'égalité d'accès à l'alimentation lors des soins (voir ODD 1)

Achats

- Vérifier la conformité des pratiques avec les obligations fixées par la loi EGALIM en termes d'approvisionnement (au moins 50% de produits durables et 20% de produits biologiques)
- Former et sensibiliser les professionnels des unités de restauration, des achats, aux nouvelles pratiques (contenus, quantités, produits plus respectueux de l'environnement) et à la saisonnalité des produits
- Développer l'approvisionnement local et de saison
- Contribuer, par ses achats, au développement d'une offre d'alimentation durable sur le territoire, notamment par la concertation et le dialogue avec le secteur agro.

Formation et prévention

- Mettre en place des programmes d'éducation nutritionnelle pour les résidents, patients et leurs familles, afin de promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables
- Mettre en place des programmes pour encourager une alimentation équilibrée et des activités physiques adaptées aux capacités des résidents
- Créer des potagers partagés dans les espaces communs de l'établissement

Ce qui lutte contre le gaspillage alimentaire

Restauration

- Vérifier la conformité des pratiques avec les obligations fixées par la loi EGALIM en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire et de dons alimentaires
- Optimiser la gestion des stocks et la planification des repas pour réduire le gaspillage alimentaire
- Mettre en place des systèmes de compostage ou de valorisation des déchets alimentaires
- Réduire le gaspillage alimentaire en donnant les surplus alimentaires à des associations caritatives ou autres

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.

Une liste complétée au fur et à mesure figure sur la plateforme CAP Hôpital durable, enrichie par les plans d'action des établissements qui s'engagent dans la démarche.

Visitez le site de CAP hôpital pour accéder à la liste exhaustive des bonnes pratiques !

<https://cap-hopitaldurable.fr>

Sources et ressources pour aller plus loin :



- Loi EGALIM et le Loi Climat et résilience, ainsi que les documents aidant à leur mise en œuvre :
 - <https://agriculture.gouv.fr/restauration-collective-accompagnement-pour-la-mise-en-oeuvre-des-mesures-egalim>
https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/5_thematiques_loi_egalim.pdf
 - <https://agriculture.gouv.fr/marches-publics-pour-la-restauration-collective-deux-guides-pratiques-pour-un-approvisionnement>
 - Le guide du Conseil National de la Restauration Collective : <https://www.chi-hmv.fr/?p=3921>
- La plateforme gouvernementale « **ma cantine** » pour « mieux manger de la crèche à l'EHPAD » qui propose des outils d'auto-évaluation et des mesures pour progresser : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil>
- **Rapport du Shift project** (2024) « Décarbonons le secteur de l'autonomie »
- **Feuille de route 2023 de l'Etat** - Planification écologique du système de santé
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans leur plan d'actions** : Agenda 2030 du CH de Niort, Stratégie durabilité des HU de Genève, Projet d'établissement de CH de Bourges



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
- 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés
- 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha
- 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



- En 2022 en France, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes, dont respectivement 65,3 et 63,8 ans en bonne santé (Source: INSEE, calculs DREES)

RH et management,
Restauration
Formation et prévention,
Stratégie et gouvernance,
Accueil,
Partenariats et coopération

- 30 % des professionnels hospitaliers souffrent de symptômes dépressifs ou anxieux, avec des taux d'anxiété et de dépression nettement plus élevés que ceux observés dans d'autres secteurs (2021, Source : DREES)

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'DD3 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**employeurs** ils sont responsables de la santé au travail de leurs collaborateurs.
- En tant que **fournisseurs de soins de santé**, les ES et ESMS ont pour mission de garantir un accès équitable à des soins de qualité pour améliorer la santé et le bien-être de toutes les populations.
- En tant qu'**acteurs de la prévention**, ils mettent en place des programmes de sensibilisation et de prévention des maladies transmissibles et non transmissibles, contribuant ainsi à la réduction de la mortalité et à la promotion de la santé.
- En tant que **partenaires de la santé publique**, ils collaborent avec les autorités locales et nationales pour répondre aux crises sanitaires, renforcer les systèmes de santé et assurer une prise en charge efficace des populations vulnérables dans leurs besoins de santé quels qu'ils soient.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui bénéficie aux collaborateurs de l'établissement

Par souci de concision, cette fiche ne reprend pas les actions proposées dans d'autres fiches ODD, notamment la fiche ODD 8 « travail décent et croissance économique ».

RH et Management

- Promouvoir des bonnes pratiques de Santé au travail
- Définir et communiquer sur les procédures et lieux de signalement des situations de difficulté et souffrance des professionnels dans le respect de la déontologie (harcèlement moral, sexe, alcool, difficultés sociales, épuisement professionnel)
- Créer des espaces dédiés au bien-être des collaborateurs (salles de repos, espaces de convivialité...)
- Tenir compte des différentes sources de stress en tant qu'employeur, y compris les éco-émotions
- Mettre en place une couverture complémentaire santé du personnel de l'établissement facilitant leur accès aux soins et à la prévention santé (voir ODD 1)

Restauration

- Incrire l'établissement dans une alimentation saine et durable pour la restauration de ses collaborateurs (voir ODD 2)

Formation et prévention

- Former le personnel à l'identification et à la gestion des situations de souffrance liée à l'activité
- Mener des actions de prévention des risques pour la santé des salariés
- Promouvoir les co-bénéfices santé-environnement (nettoyage des locaux et réduction de l'exposition aux substances chimiques, etc.) et expliquer en quoi les actions en faveur de la préservation de l'environnement sont également au bénéfice de la santé humaine.
- Mise en place d'une journée thématique annuelle, sensibilisation des femmes enceintes en milieu professionnel par des ateliers de sensibilisation, etc.

Ce qui bénéficie aux usagers de l'établissement et aux populations des territoires (1/2)

La santé constitue le cœur de métier des structures auxquelles s'adresse cette fiche. Par souci de concision, cette fiche ne reprend pas ici le fait que ces structures

- *ont pour mission de garantir un accès équitable à des soins de qualité pour améliorer la santé et le bien-être de tous ;*
- *mettent en place des programmes de sensibilisation et de prévention des maladies transmissibles et non transmissibles, contribuant ainsi à la réduction de la mortalité et à la promotion de la santé ;*
- *collaborent avec les autorités locales et nationales pour répondre aux crises sanitaires, renforcer les systèmes de santé et assurer une prise en charge efficace des populations vulnérables dans leurs besoins de santé quels qu'ils soient.*

Stratégie et gouvernance

- Participer à des coopérations, et pour les établissements publics à un groupement hospitalier de territoire pour coconstruire les priorités et objectifs de santé
- Améliorer la réponse aux besoins de santé de la population par une collaboration entre les professionnels hospitaliers de la ville et des groupements médicaux

Accueil

- Mettre en place des partenariats avec les collectivités
- Créer des espaces dédiés au bien-être des usagers (maisons des familles...)
- Explorer des approches mettant en synergie biodiversité et thérapie : par exemple les jardins thérapeutiques

Restauration

- Incrire l'établissement dans une alimentation saine et durable pour la restauration des personnes accompagnées, résidents et patients (voir ODD 2)

Formation et prévention

- Participer à la promotion de modes de vie sains et des politiques de santé publique. *Par exemple, participer aux campagnes de prévention en santé sur le territoire telles qu'Octobre rose...*

Ce qui bénéficie aux usagers de l'établissement et aux populations des territoires (2/2)

Partenariats et coopération

- ❑ Accélérer la coordination des soins en santé mentale au niveau départemental avec les partenaires du territoire
- ❑ Assurer la continuité des prises en charge en faisant le lien avec la collectivité ou d'autres institutions si un patient, un résident ou personne accompagnée doit être transféré vers un établissement spécialisé

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.

Une liste complétée au fur et à mesure figure sur la plateforme CAP Hôpital durable, enrichie par les plans d'action des établissements qui s'engagent dans la démarche.

<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP hôpital pour accéder à la liste exhaustive des bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport Shift project (2023) « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans leur plan d'actions** : Stratégie durabilité des HU de Genève, Projet d'établissement du CH des Pyrénées, Projet d'établissement du CH de Clermont Ferrand
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- ❑ 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- ❑ 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- ❑ 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- ❑ 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- ❑ 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- ❑ 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- ❑ 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- ❑ 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- ❑ 3.a Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- ❑ 3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- ❑ 3.c Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- ❑ 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



- En 2021, les établissements de santé ont consacré près de **900 millions d'euros** à la formation continue de leurs personnels
(Source : Rapport « *La formation continue dans la fonction publique hospitalière* », vie publique)

Formation et prévention
RH et management
Partenariats et coopération

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'ODD4 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**employeurs**, les ES et ESMS offrent à leur personnel des opportunités d'apprentissage et de développement professionnel, afin d'améliorer la qualité des soins et des services.
- En tant que **partenaires éducatifs**, ils collaborent avec des institutions de formation et des écoles pour offrir des stages, apprentissages ou programmes de formation dans les métiers de la santé et du médico-social.
- En tant qu'**acteurs de la sensibilisation**, ils informent et éduquent les patients, résidents et leurs familles sur les bonnes pratiques en matière de santé, de prévention et de bien-être et de développement durable, contribuant ainsi à l'éducation pour tous.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui bénéficie aux collaborateurs de l'établissement

Formation et prévention

- Intégrer un socle commun de connaissances sur la transition écologique dans les formations des professionnels
- Sensibiliser et former le personnel au développement durable et à la RSE, dont les enjeux climatiques et environnementaux
- Déployer des ateliers de sensibilisation comme « Plan Health Faire® » et « Fresques du Climat® »
- Renforcer la formation du personnel médico-soignant sur différents enjeux d'inclusion, dont le handicap

RH et management

- Accueillir des stagiaires, personnel en alternance ou en insertion et veiller à l'égalité des chances

Partenariats et coopération

- Accueillir des jeunes de la mission locale pour présenter les métiers de l'établissement
- Accueillir des professionnels de santé ou médico sociaux de pays en développement dans le cadre du développement de leurs compétences et connaissances.
- Nouer des partenariats de recherche.
- Mobiliser des financements pour la recherche
- Favoriser les transferts de connaissance en organisant et participant à des évènements de formation et de partage de savoirs médicaux (congrès, colloques, etc.)

Ce qui bénéficie aux personnes accompagnées, patients, résidents et populations du territoire

Prévention et formation

- Sensibiliser les patients et personnes accompagnées sur les enjeux de durabilité, de santé environnementale et de transformation écologique dans l'établissement
- Créer des jardins pédagogiques ou des espaces verts où les résidents peuvent apprendre sur la biodiversité et la conservation
- Devenir centre de ressources pédagogiques

Partenariats et coopération

- Nouer et entretenir des relations et collaboration avec les organismes de formation et d'insertion professionnelle pour accueillir des stagiaires, proposer des journées de découverte des métiers, etc.
- Intervenir dans des établissements de formation et associations à des fins d'éducation et de prévention (programme d'éducation à la santé par exemple)

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport du Shift project (2023), Décarboner la santé pour soigner durablement
- Feuille de route du Gouvernement (2023) - Planification écologique du système de santé
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans leur plan d'actions :**
Projet d'établissement du CH des Pyrénées, Agenda 2021 du CH de Niort





Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
 - ❑ 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
 - ❑ 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
 - ❑ 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
 - ❑ 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
 - ❑ 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
 - ❑ 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
 - ❑ 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous
 - ❑ 4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
 - ❑ 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



- *En 2021, 90% des aides-soignantes en activité et 87% des infirmières salariées en France sont des femmes* (source: DREES)
- *Les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé gagnent en moyenne 24% de moins que leurs homologues masculins (2022)*?
Source: rapport conjoint OIT-OMS)

Gouvernance et stratégie
RH et management
Formation et prévention
Accompagnement
Pratiques médico-soignantes
Partenariats et Coopération
Enseignement et recherche

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'DD5 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'employeurs, car les ES et ESMS veillent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à garantir un environnement de travail protecteur contre les différents types de harcèlement et à former les employés dans ce sens
- Toujours en tant qu'employeurs des métiers du soin et de l'accompagnement, dont les compétences sont encore **peu valorisées**, et les postes occupés
- En tant que fournisseurs d'**un traitement adapté aux patients/personnes accompagnées** sans discrimination
- **Parfois en tant que lieux d'accueil** pour les victimes de violences, notamment physiques ou sexuelles : les ES et ESMS proposent **un accès aux droits** et un **parcours de reconstruction**

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui bénéficie aux collaborateurs de l'établissement

Gouvernance et stratégie

- Effectuer des nominations équilibrées (garantissant l'égalité F/H) à l'ensemble des postes de décision, dont les postes de direction de l'établissement
- Obtenir le label Alliance égalité diversité / label Egalité Professionnelle
- Intégrer un axe dédié à l'égalité F/H dans le projet d'établissement et la politique RH

RH et management / recrutement et rémunération

- Rechercher et garantir la mixité dans les différentes équipes
- Mettre en place des recrutements égalitaires. Former les recruteurs par des formations spécifiques à l'égal accès à l'emploi public
- Prévenir et traiter les écarts de rémunération

RH et management / construction de parcours

- Promouvoir et valoriser les métiers du soin
- Permettre l'évolution professionnelle et salariale des femmes pendant et après la maternité
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Par exemple, faciliter l'accès aux modes de garde d'enfant pour les salariés, accorder une aide financière via le CSE aux salariés qui souhaitent avoir recours à une aide à la personne...
- Favoriser l'accès égal aux opportunités de formation

Formation et prévention

- Promouvoir des relations de travail bienveillantes dans le respect des différences au sein de l'établissement
- Sensibiliser et former aux différentes formes de discriminations, aux stéréotypes de genre.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles grâce à des actions de formation et de sensibilisation, et par la mise en place d'un dispositif d'alerte, comme une cellule de signalement, pour les salariés victimes de violences sexistes et sexuelles

Ce qui bénéficie aux personnes accompagnées, résidents et patients (1/2)

Accompagnement

- Accompagner la parentalité des patients / résidents / usagers, y compris s'ils sont en situation de handicap. Encourager l'implication des pairs dans une optique de répartition de la charge.
- Favoriser l'accès à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les ESMS
- Favoriser une meilleure prise en charge des enfants, des jeunes filles, et des femmes lorsqu'elles ont subi une mutilation sexuelle

Pratiques médico-soignantes

- Former pour prévenir les inégalités de santé entre les femmes et les hommes en prenant en compte les conditions de vie et l'environnement (par exemple : polluants physiques, chimiques et microbiologiques - Covid)
- Sensibiliser les soignants à prendre en compte les interactions entre sexe et genre dans les pathologies
- Former le personnel et mettre en place un dispositif d'accueil spécifique des personnes victimes de violences

Partenariats et coopération

- Être en relation (et éventuellement formaliser un partenariat) avec les services de l'Etat (délegué aux droits des femmes auprès du préfet, police) et les associations d'aide aux personnes (hébergement, santé, protection, accès aux droits, psychologie)

Formation et prévention

- Favoriser l'identification des professionnels de santé de premier recours sur les mutilations sexuelles féminines
- Prévenir la survenue de mutilations sexuelles féminines par une meilleure information délivrée par les professionnels de santé aux femmes, aux jeunes filles et aux parents
- Sensibiliser à la notion de consentement

Ce qui bénéficie aux personnes accompagnées, résidents et patients (2/2)

Enseignement & Recherche

- Intégrer une formation à la thématique Genre et Santé dans le cadre des études de médecine et des études paramédicales, notamment sur la question du dépistage systématique des violences
- Soutenir les recherches pluridisciplinaires sur le sexe et le genre dans la santé

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure sur la plateforme CAP Hôpital durable, enrichie par les plans d'action des établissements qui s'engagent dans la démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP hôpital pour accéder à la liste exhaustive des bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport « **Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique** » (rapporteur : Catherine Vidal) : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_sexe_genre_soigner-v9.pdf
- Haute autorité de santé (HAS), Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours :
- Table ronde de l'EMRH, www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrières_et_parcours_professionnel/formation/EMRH/livret-restitution-EMRH_8-avril-2021.pdf
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- Label Alliance Egalité





Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de **discrimination** à l'égard des femmes et des filles
- ❑ 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de **violence faite aux femmes et aux filles**, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- ❑ 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le **mariage des enfants**, le **mariage précoce ou forcé** et la **mutilation génitale féminine**
- ❑ 5.4 Faire une place aux **soins et travaux domestiques non rémunérés** et les **valoriser**, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la **promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille**, en fonction du contexte national
- ❑ 5.5 Garantir la **participation entière et effective des femmes** et leur accès **en toute égalité** aux **fonctions de direction** à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- ❑ 5.6 Assurer l'accès de tous aux **soins de santé sexuelle et procréative** et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi
- ❑ 5.a Entreprendre des réformes visant à **donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques**, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- ❑ 5.b Renforcer l'**utilisation des technologies clefs**, en particulier l'informatique et les communications, pour **promouvoir l'autonomisation des femmes**
- ❑ 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la **promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles** à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



- En 20024, le prix de l'eau a **augmenté de 25 % en 13 ans**, impactant significativement les budgets des établissements de santé (Source : Fédération Hospitalière de France)

- En moyenne, **1 lit d'hôpital consomme environ 300 litres d'eau par jour**, couvrant les besoins en hygiène, soins aux patients, stérilisation des équipements et autres services essentiels (Source : sante.gouv.fr)

Stratégie et gouvernance
Formation et prévention
Aménagement et rénovation
des bâtiments,
Partenariats et coopération,
Pratiques médico-soignantes

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'ODD6 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**établissements de santé**, ils utilisent une eau propre pour maintenir des normes d'hygiène strictes et prévenir les infections.
- En tant qu'**acteurs de la gestion durable**, ils réduisent leur consommation d'eau pour les soins et optimisent la gestion des ressources pour préserver l'environnement.
- En tant que **générateurs d'eaux usées**, ils assurent un traitement sécurisé pour prévenir la pollution et les risques sanitaires.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui permet de réduire la consommation en eau

Stratégie et gouvernance

- Suivre et réduire la consommation d'eau

Formation et prévention

- Sensibiliser le personnel et les personnes accompagnées, patients, résidents à une utilisation économe de la ressource en eau

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Installer des récupérateurs pour réutiliser les eaux pluviales dans les bâtiments ou pour les espaces verts
- Faire évoluer les variétés des plantes extérieures pour limiter, voire supprimer l'arrosage. Privilégier des plantes peu gourmandes en eau
- Mettre en place une politique de récupération et de réemploi des eaux
- Engager une réflexion sur les solutions d'économie des postes les plus consommateurs (exemple : blanchisserie)

Ce qui favorise l'accès de tous à une eau de qualité

Stratégie et gouvernance

- S'assurer de la mise en œuvre d'une démarche globale de gestion de la qualité de l'eau.
- Mettre en place un plan de prévention des risques sanitaires liés à l'utilisation de l'eau et/ou un plan de prévention des pénuries ou absence d'eau potable du réseau.
Connaître les installations et les principaux modes de défaillance de la distribution de l'eau. Assurer la maintenance des réseaux.
- Étudier et évaluer les rejets médicamenteux de l'établissement

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Auditer le réseau d'eau potable du l'établissement de santé et déployer des solutions adaptées
- Traiter les rejets en eau en conformité avec la réglementation
- Veiller à ne pas rejeter par ruissellement des hydrocarbures et polluants dans les cours d'eau (parking), penser à la gestion des eaux de ruissellement

Partenariats et coopérations

- Nouer des relations avec l'agence de l'eau pour obtenir des avis, voire des subventions visant à réaliser des diagnostics des réseaux d'eau et opérer des travaux d'amélioration

Formation et prévention

- Faire le point avec les services en charge de l'alimentation en eau potable pour un bilan et limiter l'utilisation des eaux embouteillées (*exemple : installer des fontaines à eau*) sauf pour des cas particuliers si nécessaire (*biberons*)
- Distribuer des gourdes réutilisables (*verre ou inox*) au personnel pour réduire l'utilisation de bouteilles en plastique (*et les quantités de microplastiques ingérée*) et privilégier des carafes en verre pour les patients et résidents

Pratiques médico-soignantes

- Utiliser des produits d'entretien et de blanchisserie écoresponsables, labellisés tels que l'écolabel NATURE & PROGRÈS, ECOCERT DÉTERGENT, NORDIC SWAN, ECOLABEL EUROPEEN (ou performances techniques équivalentes)
- Limiter les rejets de médicaments dans les réseaux

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Plan Eau 2030
- **Exemple d'établissement ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Agenda 2030 du CH de Niort
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)





Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



- En 2022, les établissements de santé et médico-sociaux en France représentaient près de 12 % de la consommation énergétique du secteur tertiaire français (Source : Réseau des établissements de santé en transition)

- Le chauffage et la climatisation représentent en moyenne 60 % de la consommation totale d'énergie dans ces établissements (Source : Réseau des établissements de santé en transition)

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'ODD7 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **consommateurs d'énergie**, les ES et ESMS optimisent leur consommation pour limiter l'usage d'énergie non renouvelable et les émissions de gaz à effet de serre.
- En tant que **acteurs engagés dans la transition écologique**, ils mettent en place des dispositifs de production et de consommation autonomes et accompagnent les évolutions de comportements des collaborateurs et usagers.
- En tant que **gestionnaires d'infrastructures**, ils modernisent leurs équipements pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les gaspillages.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui permet de réduire la consommation d'énergie

Gouvernance et stratégie

- Réaliser dans chaque établissement, puis mettre à jour tous les 3/5 ans, un Schéma Directeur Immobilier (SDI), discuté avec les partenaires et intégrant les opérations de sécurité / maintenance / exploitation, les opérations de gros entretiens et les opérations envisagées à 10/15 ans, avec un volet développement durable démontrant l'efficience des opérations au regard du développement durable (limitation / optimisation des consommations, limitation ou réduction des impacts négatifs des opérations, ...)
- Réaliser tous les 3/4 ans (selon le type d'établissement) un bilan carbone avec un plan d'actions associé, pour assurer le suivi et l'évaluation des mesures prises (décarbonation, ...)
- Obtenir la certification ISO50001 (diagnostic sur la consommation d'énergie et démarche d'amélioration continue)

Achats

- Veiller à la consommation énergétique du matériel acheté via les cahiers des charges (médical, informatique, stockage des données)
- Privilégier les LED

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Rénover les bâtiments en optimisant les surfaces et en améliorant notamment le fonctionnement des bâtiments, la qualité de séjour ou de vie des résidents / patients, ainsi que les conditions de travail des personnels
- Mettre en place un système intelligent de gestion de l'énergie (programmation, autorégulation)
- Réaliser des aménagements pour optimiser l'utilisation du chauffage : poser des thermostats pour réguler la température, sensibiliser les usagers à leur utilisation
- Concevoir / Rénover les bâtiments et les espaces extérieurs pour améliorer les confort d'été et d'hiver, renforcer les îlots de fraîcheur, limiter ou réduire l'artificialisation des sols, réduire les consommations
- Végétaliser les bâtiments et adopter des solutions pour créer de la fraîcheur et limiter l'usage de la climatisation

Suite Aménagement et rénovation des bâtiments

- Utiliser des systèmes intelligents de pilotage énergétique des bâtiments
- Poser des compteurs électriques pour piloter sa consommation

Prévention et formation

- Sensibiliser le personnel aux gestes éco-responsables en lien avec la consommation d'énergie (éclairage, chauffage, ordinateur, etc.)

Objectif Développement Durable en santé #7

Cette fiche s'inscrit dans un kit d'élaboration d'une stratégie Agenda 2030 en santé

Ce qui permet de s'orienter vers ou de produire des énergies renouvelables

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Remplacer les chaudières à énergie fossile par des installations utilisant des énergies renouvelables
- Passer des systèmes de chauffage au gaz ou au fioul à des systèmes bas-carbone comme les pompes à chaleur
- Installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments
- Étudier la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings

Achats

- Choisir un fournisseur d'énergie verte

Partenariats et coopération

- Faire des demandes de financements, notamment auprès de l'ADEME, et services de l'Etat pour l'installation de panneaux photovoltaïques, le changement de type de chauffage, etc.
- Raccorder l'établissement à un réseau de chaleur mis en place par la collectivité

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport Shift project (2024) « Décarbonons le secteur de l'autonomie »
- Gouvernement (2023), Feuille de route - Planification écologique du système de santé
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Agenda 2030 du CH de Niort, Stratégie durabilité des HU de Genève, Projet d'établissement de CH de Bourges
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)





Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
- 7.b D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



- Les établissements de santé et médico-sociaux sont parmi **les plus grands employeurs locaux**, avec environ 1,2 million de salariés dans le secteur hospitalier public (Source : DREES)

- Les troubles musculo-squelettiques représentent plus de 90% des maladies professionnelles déclarées dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (2022, Source: Santé publique France)

RH et management,
Formation et prévention,
Aménagements,
Partenariats et coopération

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

L'  DD8 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**acteurs économiques**, ils contribuent à la croissance locale en créant des emplois stables et qualifiés et en soutenant les fournisseurs de services locaux.
- En tant qu'**employeurs**, les ES et ESMS garantissent des conditions de travail décentes pour leur personnel, favorisant la santé et le bien-être, veillent à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé physique et mentale des employés.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue à l'employabilité au développement et à la reconnaissance des compétences et de l'engagement

RH et management

- Mettre en place des dispositions pour l'intégration, le recrutement et le développement de l'emploi pour les jeunes (stagiaires, alternants)
- Accompagner les seniors dans leur poste de travail et mise en place d'un plan pour favoriser leur recrutement
- Proposer des programmes d'accompagnement pour clarifier le projet professionnel des collaborateurs
- Déployer les dispositifs de reconnaissance et d'intéressement applicables au statut de l'établissement (par ex. prime d'engagement collectif, prime de participation aux bénéfices aux salariés etc.)
- Travailler sur l'attractivité de l'établissement

Formation et prévention

- Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux médecins, via un système de compagnonnage
- Former le personnel de l'établissement tout au long de sa vie professionnelle, avec une équité d'accès à la formation et aux diplômes
- Accompagner le personnel par la formation, l'adaptation des métiers à l'usage du numérique et de l'IA
- Définir et former des référents développement durable pour assurer la transversalité du développement durable/RSE au sein des services. Ces formations doivent couvrir la réduction de l'empreinte carbone des soins, l'éco-conception des soins et la transition écologique dans les établissements

Gouvernance

- Maintenir ou augmenter la performance de l'établissement (santé économique) pour une tarification des actes. Intégrer une gestion optimisée des couts.

Ce qui contribue à la qualité de vie au travail (QVT) et à l'équilibre vie professionnelle et personnelle

Par souci de concision, cette fiche ne reprend pas les actions proposées par ailleurs par d'autres fiches ODD, et notamment la fiche ODD 3 « bonne santé et bien-être ».

RH et management

- Favoriser une bonne qualité de vie des professionnels
- Actualiser les documents techniques et réglementaires à jour concernant l'évaluation des risques professionnels
- Mettre en place un accord ou une charte QVCT au sein de l'établissement. Adopter une charte de bientraitance des collaborateurs
- Réaliser une enquête salariée ou un baromètre social
- Garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour les professionnels parents et aidants
- Élaborer une charte du droit à la déconnexion
- Lutter contre toutes les formes de discrimination au sein du personnel

Aménagements

- Travailler l'ergonomie des postes de travail
- Adapter le poste de travail pour éviter les troubles musculosquelettiques
- Créer des "cocons à sieste" pour prévenir les risques psycho-sociaux et d'endormissement au volant

Partenariats et coopération

- Développer des activités sportives et de bien-être pour le personnel en lien avec la Maison Sport-Santé

Formation et prévention

- Proposer des actions de prévention en santé : ateliers yoga, sophrologie, cohérence cardiaque

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Stratégie durabilité des HU de Genève, Agenda 2021 de Niort
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- Loi Santé au travail août 2021





Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- ❑ 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- ❑ 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- ❑ 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- ❑ 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- ❑ 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- ❑ 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- ❑ 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- ❑ 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux
- ❑ 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- ❑ 8.A Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- ❑ 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



- Le système de soins français représente plus de **8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre** (2023, Source : « *Décarbonons la santé pour soigner durablement* », *Rapport Shift Project*)

Aménagement et rénovation des bâtiments, Stratégie et gouvernance, Accueil, Pratiques Médico-soignantes

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L' ODD9 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **gestionnaires d'infrastructures**, les ES et ESMS modernisent ou construisent leurs équipements pour améliorer le bien-être. Ils favorisent l'utilisation de matériaux biosourcés et la performance énergétique pour minimiser leur impact écologique et soutenir la résilience des établissements (*voir aussi ODD 7*).
- En tant qu'**acteurs de l'innovation**, ils intègrent des nouvelles technologies pour optimiser les pratiques professionnelles et cliniques.
- En tant que **soutiens à l'industrie locale**, ils favorisent les fournisseurs locaux ou nationaux (*voir ODD 12*).

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui concerne la performance et la durabilité de l'établissement et de ses équipements

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Intégrer des exigences de durabilité dans les appels d'offre pour les grands projets de construction ou rénovation
- Encourager la construction de bâtiments passifs en utilisant des matériaux biosourcés et des technologies économes en énergie pour le chauffage et le refroidissement de l'air
- Associer le personnel dans la définition des besoins lors de l'étude d'un projet de construction (usages, déplacements, ambiance, etc.)
- S'assurer de l'accessibilité physique des bâtiments de l'établissement et de la qualité de la signalétique pour faciliter l'orientation
- Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air
- Utiliser des systèmes de pilotage énergétique intelligents des bâtiments

Stratégie et gouvernance

- Promouvoir la sobriété numérique dans les établissements de santé pour éviter une augmentation des émissions liées à l'usage croissant des outils digitaux

Accueil

- Fournir un accès Internet aux patients / résidents / personnes accompagnées

Ce qui concerne l'innovation et le développement de nouvelles pratiques

Stratégie et gouvernance

- Anticiper les évolutions des métiers et pratiques dans tous les services notamment celles liées à l'intelligence artificielle dans le diagnostic et l'aide à la décision médicale, dans l'optimisation des parcours de soins, dans l'amélioration de la gestion d'établissement ou encore dans la relation patients / établissements.
- Réaliser une veille sur les solutions *low tech* en santé et médico-social
- Identifier l'usage des *low tech* dans la télémédecine pour accompagner les parcours de soins

Pratiques médico-soignantes

- Développer la téléconsultation lors des maraudes sanitaires en utilisant un véhicule équipé pour recevoir du public et pour des consultations à distance

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !



Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport Shift project (2023) : « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- Gouvernement (2023), Feuille de route - Planification écologique du système de santé
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Stratégie durabilité des HU de Genève, Agenda 2021 et 2030 du CH de Niort, Projet d'établissement CH des Pyrénées



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
- ❑ 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.
- ❑ 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.
- ❑ 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
- ❑ 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.
- ❑ 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.
- ❑ 9.b Soutenir la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices telles que la diversification industrielle et l'ajout de valeur aux marchandises.
- ❑ 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



- Les 1,1 millions de titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ont moins recours aux soins de médecine générale et dentaires que la population générale (2021, Source : DREES)

Formation et prévention,
Pratiques médico-soignantes,
Partenariats et coopération,
Aménagement et rénovation
des bâtiments, RH et
management

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'  DD10 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **fournisseurs de soins**, les ES et ESMS garantissent un accès équitable aux services de santé pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine ou de leur condition sociale.
- En tant qu'**employeurs**, ils promeuvent l'inclusion et la diversité en luttant contre les discriminations et en favorisant l'égalité des chances au sein de leurs équipes.
- En tant qu'**acteurs de santé**, ils collaborent avec les autorités, les collectivités et les associations pour réduire les inégalités de santé au niveau local et national.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui bénéficie aux patients, résidents et personnes accompagnées

Formation et prévention

- Sensibiliser et former le personnel aux différentes situations de risques d'inégalités de traitement des patients/personnes accompagnées, en s'appuyant sur les 26 critères de discrimination ([présentation des 26 critères](#))
- Former les soignants en addictologie, ethnopsychiatrie et sur les spécificités liées à l'accueil des migrants pour améliorer la prise en charge de ces publics
- Développer la formation des étudiants au vécu du patient à la prise en compte de ses conditions de vie et de travail, ainsi qu'aux enjeux de la relation de soin et de la vulnérabilité (handicap, dépendance, violences sexistes et sexuelles)
- Informer sur les dispositifs d'aide (CMU-C, ACS)

Pratiques médico-soignantes

- Garantir un accès égalitaire aux soins pour les femmes victimes de MSF (mutilations sexuelles féminines), en intégrant des services d'interprétariat et en adaptant les soins aux besoins culturels
- Ouvrir un service HandiSanté avec du personnel formé à l'accueil des patients ayant un handicap mental ou psychique

Partenariats et coopération

- Lutter contre les pathologies liées aux situations de grande précarité, notamment pour les personnes à la rue, en soutenant les projets d'insertion dans le logement, les méthodes de pair-aidance, les dispositifs d'« aller vers » (équipes mobiles psychiatrie précarité) et la connaissance du milieu sanitaire par les professionnels sociaux et médico-sociaux
- Organiser des journées pour présenter les droits liés à l'accès aux soins et les dispositifs de prévention ou de soin avec la collectivité et acteurs associatifs du territoire
- Faciliter le décloisonnement et les liens entre les acteurs médicaux et médico-sociaux et les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
- Repérer et mobiliser des structures de proximité intervenant auprès des jeunes en fragilité sociale (Points Accueil Ecoute Jeune, Centres sociaux, Prévention spécialisée, Maison des Adolescents, ...)

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Réaliser des diagnostics sur l'accessibilité des bâtiments pour les personnes en situation de handicap
- Développer une signalétique inclusive et non genrée (braille, pictogramme)

Ce qui bénéficie aux collaborateurs de l'établissement

Par souci de concision, cette fiche ne reprend pas les actions proposées par ailleurs, notamment celles concernant l'élimination de la pauvreté (ODD 1) ou l'égalité entre les sexes (ODD 5)

RH et management

- Améliorer l'inclusion du personnel LGBTQI+
- Développer un réseau de référents Handicap parmi le personnel
- Former les professionnels aux sujets d'inclusion, de diversité, de lutte contre les discriminations et les inégalités de santé

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Stratégie nationale de santé 2018-2022
- Rapport du HAC : Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Stratégie durabilité des HU de Genève, Agenda 2021 du CH de Niort





Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable
- 10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5. Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6. Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



- Les établissements sanitaires publics et privés représentent une **surface de plus de 70 millions de m² sur le territoire français** (Source : ADEME, « *Maîtriser l'énergie dans les hôpitaux et cliniques* »)

Aménagement et rénovation des bâtiments, Partenariats et coopération, Formation et prévention

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L' ODD11 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **gestionnaire d'infrastructures**, les établissements contribuent au développement durable du territoire à travers leurs aménagements, rénovations, et en tendant vers la sobriété dans leurs pratiques de consommation (voir aussi ODD 6, 7, 12, 13, 15).
- En tant qu'**employeurs du territoire**, les établissements s'inscrivent dans une dynamique partenariale pour faciliter l'accès de leurs collaborateurs aux infrastructures proposées par le territoire (transports en commun et mobilités douces notamment).
- En tant que **fournisseurs de soins**, les établissements assurent la résilience, la sécurité et la continuité de service, et contribuent à gérer les situations de crises.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue à opter pour des aménagements plus durables et à adopter des pratiques plus durables

Partenariats et coopération

- Créer une "Mission énergie-carbone" dans les établissements de santé, sous la supervision des ministères de la Santé et de l'Environnement, pour piloter la transition écologique des hôpitaux. Cela inclut l'évaluation continue des efforts de décarbonation et de sobriété énergétique.
- Développer / renforcer les partenariats avec les autorités de transport et de déplacements pour renforcer la desserte des sites hospitaliers en transports publics
- Participer à des projets communautaires en faveur de la transition écologique (ex : compostage collectif)
- Participer à des réflexions menées à l'échelle du territoire pour valoriser les déchets de l'établissement
- Intégrer les engagements de l'Agenda 2030 dans les conventions partenariales signées par l'établissement en mentionnant les actions et les ODD pertinents
- Participer à des appels à projets sur le développement durable, la transition écologique ou sur certains ODD prioritaires pour l'établissement, notamment en développant des dynamiques de réponses multi-acteurs
- Intégrer les actions engagées par l'établissement en termes de développement durable dans ses contrats d'objectifs et les conventions (aides financières type PAI,) avec ses financeurs

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Limiter voire réduire l'artificialisation (liée à de nouvelles constructions, ...)
- Intégrer des espaces verts et créer des îlots de fraîcheur et une gestion économe de ces espaces (optimisation gestion eaux pluviales, ...)
- Mettre en place des jardins partagés avec la collectivité
- Proposer des lieux de rencontre intergénérationnels

Ce qui contribue à opter pour des aménagements plus durables et à adopter des pratiques plus durables (suite)

Formation et prévention

- Définir et former un·e directeur·trice / pilote du développement durable associé·e à un·e référent·e chargé·e de mission de développement durable pour assurer la transversalité du développement durable/RSE au sein des services et favoriser la diffusion des nouvelles pratiques et initiatives. Ces formations doivent couvrir la réduction de l'empreinte carbone des soins, l'éco-conception des soins et la transition écologique dans les établissements
- Ouvrir l'établissement à des visites et témoignages sur le développement durable à destination des écoles
- Développer des communautés de pratiques associant l'ensemble des parties prenantes (établissements, partenaires et tutelles, ...)

Ce qui contribue à la sécurité et à la résilience des établissements

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Renforcer la résilience des établissements en luttant contre la fragilité aux risques et en renforçant pour la sécurité des établissements (incendies, inondations / submersion, attaques)
- Améliorer l'éclairage et la surveillance des espaces extérieurs pour assurer la sécurité des patients, personnes accompagnées, visiteurs et professionnels
- Contribuer à renforcer la culture des risques auprès des personnels, des usagers et plus largement des habitants
- Vérifier l'existence de dispositifs de sécurité des sites

Partenariats et coopération

- Renforcer la coordination des actions avec l'ensemble des partenaires (préfecture, forces de l'ordre et de secours, collectivités, ...) sur des sujets incendie, attaque terroriste, catastrophe naturelle crise sanitaire, ...

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.

→ <https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport du Shift project (2024) : « Décarbonons le secteur de l'autonomie »
- Rapport du Shift project (2023) : « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Stratégie durabilité des HU de Genève, Agenda 2030 du CH de Niort



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
- 11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5. D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
- 11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- 11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.a. Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- 11.b. D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
- 11.c. Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



- Le secteur de la santé, incluant les établissements médico-sociaux, produit environ **700 000 tonnes de déchets par an** en France (Source : sante.gouv.fr « Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux », 2016)

Achats, Stratégie et gouvernance, Restauration, Pratiques médico-soignantes, Formation et Prévention

Établir des modes de consommation et de production durables

L' ODD12 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **consommateurs de ressources**, les ES et ESMS œuvrent à réduire et optimiser leurs besoins en énergie, eau, produits pharmaceutiques, matériel médical pour limiter le gaspillage et réduire l'impact environnemental (*voir aussi fiches ODD 6,7...*), et à sourcer au mieux leurs fournisseurs à l'aune de leurs pratiques sociales et environnementales.
- En tant que **qu'employeur**, les ES et ESMS sensibilisent les collaborateurs à une consommation durable des ressources et promeuvent des pratiques de travail durables.
- En tant que **producteurs de déchets spécifiques**, les ES et ESMS veillent à traiter correctement les déchets biomédicaux et pharmaceutiques de façon à assurer la sécurité et protéger l'environnement.
- En tant que **fournisseurs de services alimentaires**, ils travaillent à proposer des repas équilibrés, ainsi qu'à maîtriser le gaspillage et les modalités d'approvisionnement (*voir fiche ODD 2*).

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue au partage des ressources et à un approvisionnement vertueux

Achats

- Adopter une charte d'achats responsables et engager les fournisseurs en ce sens
- Identifier des fournisseurs locaux et nationaux lorsque cela est possible
- Développer une plateforme d'achats durables basée sur des analyses de cycle de vie
- Évaluer les produits et services achetés et fournis par l'établissement, sous l'angle de la durabilité et sélectionner des produits durables (*produits d'entretien, couches, papiers PEFC/FSC...*)
- Partager les ressources (véhicules, appareils médicaux, équipements biomédicaux) entre plusieurs établissements

Ce qui concerne la réduction et la gestion des déchets

Stratégie et gouvernance

- Étudier et évaluer les rejets médicamenteux de l'établissement
- Développer des solutions pour la gestion des excréta des patients traités par des cytotoxiques

Achats

- Identifier et adopter des fournisseurs engagés dans des logiques d'économie circulaire

Restauration

- Mettre en place des systèmes de suivi pour réduire le gaspillage alimentaire
- Améliorer la gestion des commandes de repas pour réduire le nombre de plateaux non consommés
- Encourager le tri et la valorisation des déchets organiques (compostage...)
- Supprimer les recours au plastique à usage unique dans la chaîne de restauration (vaisselle jetable notamment : gobelets, barquettes...). Réduire la quantité de boissons en bouteilles consommées (carafes en verre)
- Interdire les contenants alimentaires en plastique dans les services accueillant des enfants et des femmes enceintes
- Étendre les partenariats pour les dons de surplus alimentaires encore comestibles à des associations

Pratiques médico-soignantes

- Sensibiliser les équipes aux impacts environnementaux et climatiques des médicaments
- Créer un prix développement durable en interne pour récompenser les meilleures initiatives
- Sensibiliser le personnel au tri et au recyclage des déchets
- Encourager l'utilisation de médicaments à l'unité pour réduire le gaspillage

Formation et prévention

- Sensibiliser le personnel au tri et au recyclage des déchets
- Diffuser le principe des 5R (*Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre*) dans la consommation des ressources et la gestion des déchets

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport du Shift project (2024) : « Décarbonons le secteur de l'autonomie »
- Rapport du Shift project (2023) : « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- Stratégie durabilité des HU de Genève
- **Exemple d'établissement ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Agenda 2030 du CH de Niort
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)





Établir des modes de consommation et de production durables

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



- Le système de soins français représente plus de **8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre** (Source : « *Décarbonons la santé pour soigner durablement* », *Rapport Shift Project*)

Stratégie et gouvernance,
Aménagement et
rénovation des bâtiments,
Achats, Pratiques médico-
soignantes, Formation et
prévention

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

L' ODD13 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **consommateurs de ressources et d'énergie**, les ES et ESMS **réduisent leur empreinte carbone** en améliorant l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, en adoptant des sources d'énergie renouvelables (voir *fiche ODD 7*), mais aussi en faisant évoluer les pratiques, notamment en termes de mobilité...)
- En tant que **lieux de soin et d'accueil**, ils **préparent** leurs infrastructures et leurs services pour **faire face aux effets du changement climatique**, tels que les vagues de chaleur, les catastrophes naturelles ou l'évolution des maladies vectorielles, afin d'assurer la continuité des soins.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui permet d'atténuer le changement climatique (1/2)

Les actions proposées ici sont celles qui interviennent en complément d'autres ODD, notamment l'ODD 7 concernant l'énergie.

Stratégie et gouvernance

- Développer des plans de mobilité durable pour les professionnels (ex : encourager l'usage du vélo, des transports en commun, et du covoiturage)
- Limiter ou compenser les émissions de CO₂ via les transports (décarbonation)
- Mettre en place des solutions de covoiturage pour les employés, en lien avec une initiative à l'échelle de la commune
- Réaliser le bilan carbone de tout l'établissement

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Développer les bornes de recharges pour les véhicules électriques
- Créer des espaces pour garer les vélos

Achats

- Partager les ressources (véhicules, appareils médicaux) entre plusieurs établissements
- Privilégier l'achat de véhicules d'occasion et de vélos de service pour les établissements et proposer des équipements de sécurité en cas d'utilisation (gilet jaune, casque, ...)
- Augmenter la part de véhicules et engins électriques dans la flotte de l'établissement et pour les tournées des services à domicile
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en intégrant du matériel reconditionné, comme des fauteuils roulants ou autres équipements médicaux

Pratiques médico-soignantes

- Développer des blocs opératoires bas carbone

Ce qui permet d'atténuer le changement climatique (2/2)

Formation et prévention

- Créer des « points info mobilité » pour informer les patients, personnes accompagnées et visiteurs des options de transport disponibles
- Sensibiliser le personnel à l'usage du vélo en ville, en donnant un bonus à l'achat et en offrant du matériel de sécurité aux agents (gilet jaune, casque, ...)
- Former les étudiants et les professionnels de bloc aux pratiques bas-carbone (ex : anesthésie bas-carbone) et à des programmes type Fresque du Climat, Plan Health Faire ou encore citoyens écoresponsables

Ce qui permet d'adapter l'établissement au dérèglement climatique

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Végétaliser certains espaces, murs pour permettre une réduction de la chaleur en période de canicule

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.

Une liste complétée au fur et à mesure figure sur la plateforme CAP Hôpital durable, enrichie par les plans d'action des établissements qui s'engagent dans la démarche.

Visitez le site de CAP hôpital pour accéder à la liste exhaustive des bonnes pratiques !



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport du Shift project (2024) : « Décarbonons le secteur de l'autonomie »
- Rapport du Shift project (2023) : « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :** Stratégie durabilité des HU de Genève, Gouvernement (2023), Feuille de route - Planification écologique du système de santé, Agenda 2021 et 2030 du CH de Niort
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)



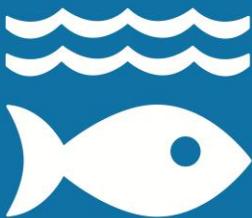


Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- ❑ 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- ❑ 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- ❑ 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires
- ❑ 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

14 VIE AQUATIQUE



- Parmi les micropolluants quantifiés dans les eaux souterraines françaises, **80 % proviennent de produits du quotidien, tels que les médicaments, les plastifiants, les solvants, les détergents.** (Source : *Eau France*)

Achats, Aménagement et rénovation des bâtiments, Formation et Prévention

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

L' DD14 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**acteurs de la santé publique**, ils sensibilisent à l'impact de la pollution marine sur la santé humaine, notamment en ce qui concerne la contamination des aliments et de l'eau.
- En tant que **producteurs de déchets**, les ES et ESMS sensibilisent à l'impact de l'utilisation de produits plastiques et de la gestion des déchets sur la pollution de l'eau, y compris des océans
- En tant que **partenaires locaux**, ils soutiennent des initiatives visant à protéger les écosystèmes aquatiques, en réduisant leur impact environnemental et en contribuant à la préservation des ressources marines.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue à la réduction de la pollution marine

Achats

- Réduire les déchets plastiques issus des hôpitaux, notamment par la réduction des emballages plastiques dans les services de restauration collective, afin de diminuer la pollution plastique qui atteint les écosystèmes marins

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Installer des systèmes de filtration avancés pour éliminer les résidus médicamenteux et autres polluants des eaux usées avant leur rejet

Formation et prévention

- Informer le personnel sur le cycle de l'eau
- Informer le personnel sur la pêche durable et son intégration en restauration collective
- Favoriser une gestion raisonnée de l'eau
- Diminuer l'impact sur la ressource (baisse des consommations d'eau)
- Limiter les rejets en privilégiant des soins écoresponsables
- Réutiliser l'eau (voir fiche ODD #6)

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- Rapport du Shift project (2023) : « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)





Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.
 - 14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.
 - 14.3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.
 - 14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.
 - 14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
 - 14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.
 - 14.7. D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
 - 14.a. Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.
 - 14.b. Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
 - 14.c. Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

15 VIE TERRESTRE



- Un hectare de forêt pourrait absorber annuellement 70 000 kilos de poussières fines et d'éléments toxiques. Cette donnée illustre le rôle crucial des écosystèmes forestiers dans la purification de l'air. **La diminution de la biodiversité affecte négativement la qualité de l'air, de l'eau et des sols, éléments essentiels pour une santé durable.** (2019, Source: ARB Nouvelle Aquitaine)

Aménagement et rénovation des bâtiments, Accueil, Prévention et formation, Achat

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L' ODD15 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant qu'**acteurs du territoire**, les ES et ESMS doivent réduire leur impact sur les écosystèmes terrestres en adoptant des pratiques durables, comme la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, ainsi que l'utilisation de matériaux éco-responsables dans leurs constructions.
- En tant que **lieu d'accueil**, ils peuvent aménager des espaces verts dans leurs établissements en favorisant la création d'habitats pour les petits animaux sauvages et espèces végétales remarquables, soutenir des projets de reforestation ou de protection des zones naturelles proches, contribuant ainsi à la sauvegarde des habitats terrestres et de la biodiversité locale.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui participe au maintien et développement de la biodiversité localement

Aménagement et rénovation des bâtiments

- Augmenter la végétalisation en évitant les espèces allergisantes
- Créer des îlots de fraîcheur riches en biodiversité
- Installer des ruches, nichoirs à oiseaux ou hôtels à insectes pour favoriser la biodiversité
- Gérer les espaces verts de l'établissement selon des pratiques favorables à la biodiversité
 - Adopter une gestion écologique des espaces extérieurs, en limitant l'usage de pesticides, adoptant le « zéro phyto » et en privilégiant des méthodes d'entretien respectueuses de l'environnement
 - Adopter une gestion différenciée des espaces verts avec fauchage tardif
- Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments en intégrant la biodiversité et en minimisant les déchets lors des chantiers
- Lutter contre la stagnation d'eau, pour éviter la prolifération du moustique tigre

Accueil

- Allier biodiversité et thérapie en créant des jardins thérapeutiques et en implantant des ruches afin de produire du miel utilisé en thérapie
- Mettre en place des panneaux d'information sur la biodiversité locale dans les espaces verts

Ce qui lutte contre la dégradation de la biodiversité partout dans le monde

Par souci de concision, cette fiche ne reprend pas les actions proposées par ailleurs, notamment celles concernant la réduction des déchets et pollution proposées par les fiches ODD 6 (eau) et les fiches ODD 12 (consommation et production responsables)

Prévention et formation

- Réduire la consommation de papier et autres ressources issues de la forêt en sensibilisant les collaborateurs et en favorisant la dématérialisation des documents et la digitalisation des processus (en comparant le bilan carbone).
- Encourager les collaborateurs à utiliser un moteur de recherche qui contribue à la plantation d'arbre (Ecosia)

Achats

- Veiller à faire des achats certifiés PEFC pour le papier et le mobilier
- Veiller à la source d'approvisionnement pour les chaufferies bois
- Privilégier les circuits courts et les forêts gérées de façon responsable
- Imaginer des pistes de compensation (achat et gestion de parcelles avec la collectivité, ...)

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans son plan d'actions :**
Stratégie durabilité des HU de Genève, Agenda 2021 du CH de Niort
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)





Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
- 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.
- 15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauprissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
- 15.6. Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.
- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.
- 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.
- 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Gouvernance et
stratégie, RH et
management, Pratiques
médico-soignantes,
Partenariats et
coopération

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'DD16 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- **En tant qu'établissements agissant dans le cadre d'une politique publique d'intérêt général**, les ES et ESMS promeuvent des pratiques de gouvernance éthiques et transparentes, notamment dans les processus de décision et les relations avec les parties prenantes.
- **En tant que fournisseurs de soins**, ils garantissent un accès équitable aux soins et à l'accueil pour tous, en luttant contre toute forme de discrimination, et en respectant les droits fondamentaux des patients et résidents, notamment leur droit à l'information et à la dignité. Ils assurent un environnement sécurisé pour les patients, résidents, personnes accompagnées et collaborateurs, en mettant en place des politiques de prévention de la violence.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue au développement de la transparence et au bon fonctionnement de l'établissement

Gouvernance et stratégie

- Assurer un *reporting* extra financier qui rende compte des actions de l'établissement en matière de développement durable
- Limiter le recours à l'endettement par une gestion saine et un budget équilibré
- Être transparents sur les revenus générés par l'établissement
- Lutter contre la corruption
- Rendre public, être transparents sur ce qui relève de l'impact de l'établissement sur l'environnement, par exemple sur les rejets dans l'eau ou les émissions liées à l'activité de soin
- Réaliser et publier des évaluations sur des points sensibles qui appellent une vigilance spécifique (ex : la maltraitance, la iatrogénie)

RH et management

- Protéger les données du personnel dans le cadre du RGPD
- Mettre en place un baromètre social et en publier les résultats

Pratiques médico-soignantes

- Donner accès aux patients à leur dossier médical
- Protéger les données des patients, résidents et personnes accompagnées dans le cadre du RGPD

Ce qui concerne la protection des populations du territoire et l'équité dans l'accès au soin

Par souci de concision, cette fiche ne reprend pas les actions développées par ailleurs, notamment dans les fiches ODD 5 (« égalité des sexes »)

Partenariats et coopération

- Renforcer les systèmes de protection en signalant les suspicions ou constatations de mutilations aux autorités pour protéger les victimes et prévenir les abus futurs
- Poursuivre le développement des soins en addictologie en milieu carcéral et chez les jeunes, en lien avec les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

Pratiques médico-soignantes

- Placer les patients et personnes accompagnées au cœur de la gouvernance de l'établissement, permettre une participation inclusive
- Adopter une charte de bientraitance des patients / résidents / personnes accompagnées
- Respecter les droits des usagers

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :



- Rapport du Shift project (2023) : « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- Rapport du HAC : Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



- En 2020, 2 989 établissements de santé publics et privés ont collaboré avec les agences régionales de santé (ARS) pour élaborer des plans régionaux de santé, contribuant ainsi à la structuration des soins sur le territoire. (Source : DREES)

RH et management, Partenariats et coopérations

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

L' CDD17 concerne les ES et ESMS à plusieurs égards :

- En tant que **partenaires des autorités publiques**, les ES et ESMS doivent collaborer avec les gouvernements pour renforcer les systèmes de santé, en participant à l'élaboration de politiques publiques et en partageant compétences et données.
 - En tant qu'**acteurs dotés d'une expertise**, ils peuvent s'associer à des initiatives globales ou régionales pour améliorer l'accès aux soins, partager les meilleures pratiques et contribuer aux efforts mondiaux de renforcement des capacités en matière de santé. Ils peuvent également nouer des collaborations avec d'autres acteurs (entreprises, ONG, institutions académiques) pour développer des projets innovants et durables qui améliorent la qualité des soins et des services.

Au regard de l'établissement et de sa taille, certaines pratiques seront à adapter ou ne concerneront pas tous les établissements.

Ce qui contribue au développement international

RH et management

- Soutenir des missions de volontariat (congés solidaires) à l'étranger pour le personnel de l'établissement
- Accueillir des professionnels de santé ou médico sociaux de pays en développement dans le cadre du développement de leurs compétences et connaissances
- Mutualiser et partager toute innovation avec d'autres établissements

Partenariats et coopération

- Participer à des commissions, groupes, fédérations professionnelles sur les politiques publiques en faveur du développement national ou international
- Soutenir des programmes ou des projets d'aide humanitaire (compétences, dons...)
- Participer à des appels à projets sur le développement durable, la transition écologique ou sur certains ODD prioritaires pour l'établissement
- Participer à des appels à projets sur le développement durable, la transition écologique ou sur certains ODD prioritaires pour l'établissement, en développant des dynamiques de réponses multi-acteurs (publiques-privées, internationales)

Cette liste d'actions **n'est pas exhaustive**.
Une liste complétée au fur et à mesure figure
sur la plateforme CAP Hôpital durable,
enrichie par les plans d'action des
établissements qui s'engagent dans la
démarche.



<https://cap-hopitaldurable.fr>

Visitez le site de CAP
hôpital pour accéder à la
liste exhaustive des
bonnes pratiques !

Sources et ressources pour aller plus loin :

- **Exemples d'établissements ayant investi cet ODD dans leur plan d'actions :**
Projet d'établissement du CH des Pyrénées, Agenda 2021 du CH de Niort
- Feuille de route ARS Nouvelle-Aquitaine (2024)





Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes
- ❑ 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
- ❑ 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- ❑ 17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
- ❑ 17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés
- ❑ 17.6. Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
- ❑ 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- ❑ 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications
- ❑ 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Les cibles de cet objectif à l'échelle mondiale :

- ❑ 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
- ❑ 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
- ❑ 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés
- ❑ 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques
- ❑ 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- ❑ 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable
- ❑ 17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- ❑ 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
- ❑ 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
- ❑ 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement